

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

CONVOCAION DU 06 AVRIL 2023

I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal. M. AMMEUX demande si l'attribution de compensation est versée une seule fois par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane ou tous les ans. M. le Maire répond qu'elle sera versée annuellement.

Mme TISON demande si M. le Maire a eu de nouvelles de la pizzeria. M. le Maire répond négativement en revanche une autre personne s'est manifestée pour l'installation d'une rôtisserie le mardi en fin d'après-midi.

II) DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Ecole de la Lacquette :

Mme DEGRAVE fait un compte-rendu du dernier conseil d'école. Les effectifs pour la rentrée prochaine sont sensiblement les mêmes malgré le départ de 19 CM2 (2022-2023 : 106 enfants / 2023-2024 : 104 enfants). Un voyage de fin d'année est prévu le 19 juin. Les enfants iront au parc Mosaïc à Armentières. La coopérative scolaire prend en charge les entrées. Des devis ont été faits pour le transport, les horaires n'étant pas compatibles avec ceux des transports scolaires, les tarifs explosent : 2074 € et 1440 € pour 2 bus. L'APE a fait part qu'elle prenait en charge un bus. M. le Maire félicite cette jeune association pour ce soutien.

M. le Maire propose que la commune prenne également en charge un bus en octroyant à la coopérative scolaire une subvention exceptionnelle de 700 €.

POUR : 14 UNANIMITE

M. le Maire remercie le Conseil Municipal pour les enfants.

Club Musical :

M. le Maire fait part de la nécessité du Club Musical d'acquérir un saxophone soprano pour un musicien, celui qu'il a actuellement a plus de 30 ans et n'est plus réparable. Le coût de cette acquisition s'élève à 1444 €. Ainsi, le Club Musical sollicite la commune pour le financement partiel ou total de l'instrument. M. le Maire propose de participer à hauteur de moitié soit 750 €. M. MARLES estime que c'est une chance d'avoir une harmonie dans sa commune et qu'il faut la soutenir. M. le Maire et M. AMMEUX acquiescent les propos de M. MARLES. M. le Maire ajoute que c'est une association très dynamique.

M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal quant à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 750 € permettant un financement partiel de l'instrument.

POUR : 14 UNANIMITE

M. le Maire informe qu'une solution a été trouvée aux problèmes de local de l'école de musique, les cours de solfège se feront sur l'estrade au restaurant scolaire.

- M. le Maire fait part de la demande de subvention des « Restos du Cœur ». Le Conseil Municipal, estimant participer en mettant à disposition une salle pour la distribution, le véhicule communal et un agent pour aller chercher chaque semaine les denrées durant la campagne hivernal, donne un avis défavorable.

III) INDEMNITE ALLOUEE AUX COMPTABLES PUBLICS :

En application de l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, les communes disposant d'un service de secrétaire de mairie à temps complet peuvent demander des conseils ou renseignements à des fonctionnaires ou agents de l'Etat pour la préparation des documents budgétaires et, en conséquence leur verser des indemnités dans la limite d'une dépense annuelle de 45 € 73.

M. le Maire propose d'octroyer cette indemnité au comptable du Service de Gestion comptable de Lillers

POUR : 14 UNANIMITE

IV) BUDGET PRIMITIF 2023 :

M. le Maire présente en détail les dépenses de fonctionnement puis les recettes. Le montant total du budget de fonctionnement s'élève à 778 827 € 27. M. le Maire présente ensuite les dépenses et recettes en section d'investissement qui s'élèvent à 831 088 € 70. Les principales dépenses d'investissement concernent le géo référencement de l'éclairage public (5 980 € 00) et la 2^{ème} tranche d'aménagement des espaces publics à proximité de la salle polyvalente (688 500 €).

Mme TISON fait part des fuites dans le couloir de la salle polyvalente. M. le Maire répond qu'il a conscience de ce problème mais qu'il ne sait pas actuellement comment le résoudre, la toiture ayant déjà été refaite il y a quelques années.

La rénovation intérieure de l'école primaire est à prévoir pour l'année prochaine.

Monsieur le Maire procède au vote du budget primitif 2023.

POUR : 14 UNANIMITE

V) VENTE D'UN IMMEUBLE :

Mme DEGRAVE rappelle que lors de la dernière réunion, le conseil municipal avait donné un avis favorable à la vente de la maison sise 220 rue de Théroouanne, entrée dans le domaine communal suite à la procédure de bien sans maître. Une nouvelle évaluation de Maître Bonnet a été effectuée. M. le Maire fait part qu'un constat de huissier a été établi mais qu'à ce jour nous ne l'avons pas reçu. Celui-ci attestera de l'état de l'immeuble avant sa vente en cas de réclamation. Le Conseil Municipal fixe le prix de vente de la maison et autorise M. le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la mise en vente et à signer tous les documents relatifs à la vente.

POUR : 14 UNANIMITE

VI) QUESTIONS DIVERSES :

- Droit de place :

Une rôtisserie s'installant tous les mardis soir, il y a lieu de fixer le droit de place. M. le Maire rappelle qu'il avait été fixé pour l'autre rôtisserie à 30 € par mois, électricité comprise. Il propose de reconduire ce tarif.

POUR : 14 UNANIMITE

Un plot sera installé chaque mardi pour réserver l'emplacement.

- Le Conseil Municipal devra se réunir impérativement le vendredi 9 juin pour élire les délégués et suppléants du conseil municipal qui participeront aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain.

- M. le Maire fait part des remerciements de la CABBALR aux signaleurs du tour des 100 communes.
- M. le Maire et Mme DEGRAVE rappellent la proposition du service Culturel de Labanque faite au Conseil Municipal pour visiter leurs locaux, ancienne banque de France de Béthune. 2 dates sont arrêtées et seront proposées au service culturel à savoir le 20 juin ou le 23 juin.
- Mme DEGRAVE fait part de l'annulation de l'atelier gravure faute d'inscription.
- M. le Maire procède à la lecture d'un courrier émanant d'un propriétaire qui souhaite diviser son terrain cadastré AE 174 pour réaliser 2 terrains à bâtir. Un certificat d'urbanisme opérationnel avait été demandé, celui-ci a été refusé en raison des accès : l'un chaussée Brunehaut et l'autre allée des tilleuls. Le propriétaire demande à M. le Maire de reconsidérer sa position et propose les 2 sorties allée des tilleuls. Au vu du dénivelé constaté, le Conseil Municipal qui s'est rendu sur place émet un avis défavorable à cette demande. M. MARLES propose que les accès aux parcelles se fassent par le biais de la sortie existante.
- M. le Maire explique que lors de la rencontre avec M. GOUY, comptable de la trésorerie et M. DELELIS il a été évoqué les sommes existantes en recette d'investissement du budget du CCAS (environ 18 000 €) et pour lesquelles il n'y a pas d'utilité, le CCAS n'investissant pas. Ainsi M. GOUY a proposé de dissoudre le CCAS mais de maintenir une commission semblable au conseil d'administration actuel avec les mêmes missions, la différence c'est qu'administrativement elle ne sera plus connue. Le budget serait transposé dans celui de la commune. La commission administrative a été informée de cette possibilité et n'y voit pas d'objection. Une proposition de dissolution du CCAS au 31 décembre sera faite au conseil municipal durant le second trimestre de l'année.
- M. le Maire fait de la tenue d'une réunion organisée par Flandre Opale Habitat avec les entreprises retenues pour la construction des 23 logements et l'architecte. L'entreprise retenue pour le lot V.R.D démarrera mi-juin puis le gros œuvre démarrera.
- Mme DEGRAVE fait part de la réfection de la tombe de M. ACKET.
- M. le Maire remercie M. CLIPET Albert pour le transport de copeaux qu'il a effectué pour la commune.
- M. MARLES fait part qu'il a été élu président du Comité d'Animation suite à la démission de Mme RIVELON. Estimant que c'est un devoir en tant que conseiller municipal, M. MARLES invite les conseillers à intégrer le comité et à associer amis, parents à rejoindre le comité. Il fait part de la prochaine réunion du comité le 5 mai à la salle des associations.
- Mme TISON fait part du stationnement de véhicules devant la borne incendie allée des Aubépines.
- M. MARLES évoque des problèmes de visibilité rue de Fléchinelle dus à des stationnements gênants.
- Mme TISON fait un compte-rendu de la brocante organisé par l'APE. Le bilan est positif.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.